

Nés pendant les jours sombres

Un projet mémoriel

Le génocide des Tutsi a eu lieu du 7 avril à mi-juillet 1994 au Rwanda. Une durée de cent jours! Ce fut le génocide le plus rapide de la triste histoire des hommes, mais aussi celui de la plus grande ampleur quant au nombre de morts par jour. Plus d'un million de morts Tutsi durant ces trois mois!

Ont été tués également des personnes qui, de près ou de quelque sorte, pensaient s'opposer à la machine tueuse du Hutu power, un mouvement idéologique d'extrémistes Hutu du Rwanda, partisan d'un nationalisme ethnique qui se veut pur: tous les Tutsi doivent mourir.

Ainsi, des opposants politiques engagés, dits « Hutu modérés » car refusant le projet génocidaire, furent assassinés dès les premières heures du génocide des Tutsi.

Avec la colonisation, les termes Tutsi, Hutu et Twa – autrefois assimilables à des classes sociales – sont devenus des étiquettes raciales. Les différences entre ces « races » étaient même enseignées dans les écoles. Nous savons aujourd'hui qu'il n'existe aucune race au sein de l'espèce humaine. Toujours est-il que l'idéologie génocidaire s'est basée sur la menace supposée que représentait la minorité Tutsi, décrite comme une « race » étrangère et hostile, pour la cohésion, le bien-être et la prospérité de la population rwandaise, majoritairement Hutu.

C'est dans cet esprit que l'élimination de civils Tutsi a débuté dès 1959 et s'est poursuivie en 1961, 1962, 1963 et 1973. Parallèlement, le pouvoir en place instaure des politiques discriminatoires excluant les Tutsi.

Dans un génocide, personne ne doit être épargné. Adultes comme enfants ont perdu la vie pendant ces 3 mois.

L'association Ibuka qui œuvre pour préserver la mémoire des victimes du génocide des Tutsi a voulu rencontrer des rescapés, alors jeunes enfants au moment du génocide, qui désiraient parler de leur vécu. Notre objectif était d'interroger leur ressenti, leur vision du monde passé et actuel, mais aussi leurs attentes et leurs espoirs pour la vie et l'avenir du lieu où ils vivent.

Le film vidéo associé à ce livret vous présente leur témoignage en intégralité.

Un projet de l'asbl IBUKA - Mémoire & Justice

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Témoignages



Alphonsine

Alphonsine Sillis a perdu son père, sa mère et ses trois soeurs dans le génocide des Tutsi. A plusieurs reprises, elle a pu échapper aux massacres. Aujourd'hui, elle est entrepreneur de pompes funèbres. Son métier lui offre la possibilité de prendre soin du corps des personnes décédées.



Jessica

Jessica Rutayisire est née trois mois après la fin du génocide des Tutsi où son père est disparu. A l'âge de six ans, elle verra le corps de son père retrouvé mort dans une fosse. Bien qu'elle ne l'ait pas connu de son vivant, elle nous parle du manque de ce père et des séquelles de cette absence dans sa vie d'aujourd'hui.



Arnaud

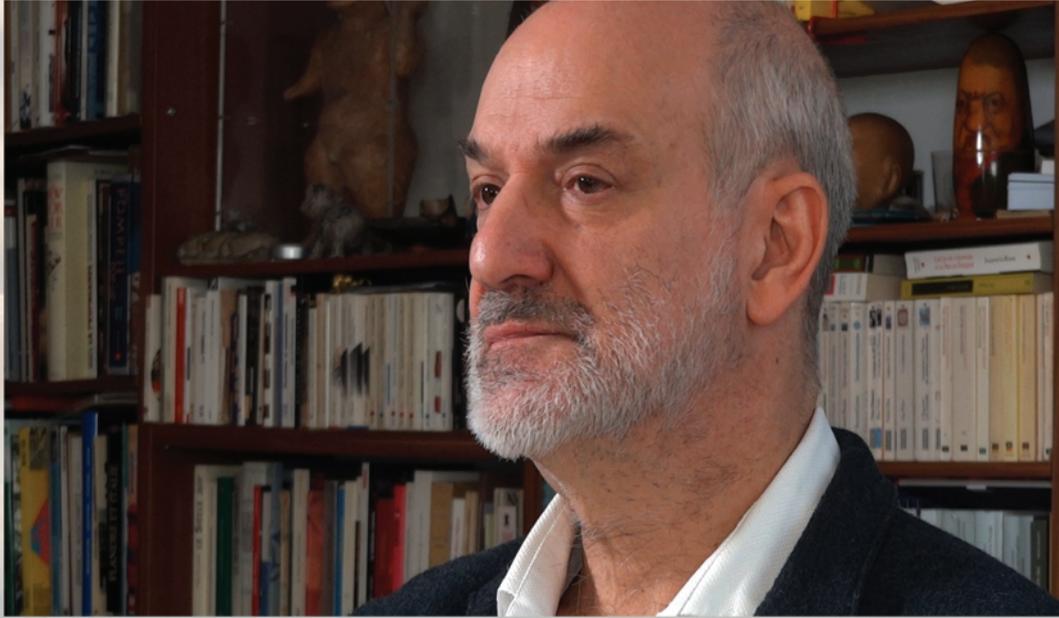
Arnaud Nkuzi est né deux mois avant le génocide des Tutsi. Alors que son père, sa grand-mère et ses tantes ont été tués, il a pu survivre avec sa mère grâce à un Hutu qui les a caché pendant toute la durée du génocide.



Marie-Pierre

Marie-Pierre Mushikiwabo Karangwa est née à Rubavu, au Rwanda, en 1988. Lors du génocide commis contre les Tutsi en 1994 durant lequel son père fut tué, elle était âgée de 5 ans. Elle vit maintenant en Belgique depuis plus de vingt ans avec sa maman, ses frères et soeurs.

Qu'est-ce qu'un génocide?



Joël KOTEK

Historien, politologue et maître de conférences à l'ULB ainsi qu'à Science Po à Paris. Son travail porte essentiellement sur les questions de génocide, (notamment la Shoah), d'antisémitisme et de nationalisme, ainsi que sur la construction de l'Europe.

"Pour moi, le génocide reste un événement en soi inouï du 20ème siècle. C'est un crime contre l'humanité, c'est le pire des crimes contre l'humanité, mais c'est un crime tellement exceptionnel qu'il est heureusement rare.

Alors qu'est-ce qu'un génocide? Le génocide est à mon sens le plus grave des crimes contre l'humanité. Mais lorsqu'on dit «grave», il n'y a pas ici de connotation morale parce qu'encore une fois, si les crimes sont différents, je crois que les souffrances sont toujours les mêmes. Il ne s'agit pas de hiérarchiser les souffrances, mais de rappeler tout simplement que le génocide, c'est en fait un peu l'équivalent de l'assassinat en droit pénal. C'est tout simplement un crime contre l'humanité volontaire et prémédité, c'est un complot, et donc il est prémédité et systématique. Par son mobile, il se distingue de tous les autres crimes.

Pour moi il y a six éléments constitutifs.

1) Il faut un objet, il faut un groupe cible. C'est une ethnie, une nation, on a dit une «race» même s'il n'existe pas de race dans l'espèce humaine, mais en fait, c'est un peuple qui est de trop sur Terre.

2) Il faut une idéologie. Il y a toujours des intellectuels en amont et aussi les médias du génocide qui propagent l'idéologie dans la population.

3) L'intention. On pourrait dire la préméditation d'exterminer physiquement, c'est-à-dire le fait de tuer. C'est ce qui explique aussi que le génocide est caractérisé par la rapidité. Prenez le cas du génocide des Tutsi, c'est 10.000 morts par jour pendant 100 jours. Dans le cas de la Shoah, c'est 5.000 morts par jour pendant 3 ans et demi. Un génocide, c'est une dynamique qui s'arrête lorsqu'il n'y a plus de personnes à exécuter.

4) La décision du passage à l'acte. Il y a sans doute beaucoup de volonté génocidaire, mais dans un génocide, il y a quand même un moment de décision. Dans le cas des Tutsi, c'est pratiquement le lendemain, sinon le jour-même de l'attentat contre Habyarimana que tout commence à pratiquement chaque carrefour.

5) L'extermination doit viser la totalité du groupe cible. Un génocide ne peut pas être partiel. C'est une décision d'éradiquer de manière totale et systématique et avec des conséquences irréversibles.

6) Enfin, le dernier élément, c'est un crime d'état, c'est un crime collectif planifié commis par les détenteurs du pouvoir de l'Etat en leur nom ou avec leur consentement exprès ou tacite."

Repères chronologiques

Avant 1897 : Le Rwanda est un royaume séculaire dont le peuple partage la même langue, la même culture et la même religion. Les termes Tutsi, Hutu et Twa existent comme critères de classification sociale, au même titre que les « clans » constitués à la fois de Tutsi et de Hutu. Les Hutu sont les plus nombreux, suivis des Tutsi et enfin, des Twa qui forment une très petite minorité.

1897 : Etablissement d'un protectorat militaire allemand sur la Rwanda. Le colonisateur allemand, s'inspirant des théories raciales européennes, établit, pour la première fois, une hiérarchisation raciale entre les Rwandais. Les Tutsi sont considérés comme supérieurs aux Hutu.

1900 : Fondation de la première Mission catholique à Save par des prêtres appartenant à la Société des Missionnaires d'Afrique.

1916 : Les troupes belges chassent les officiers allemands et le pays passe sous administration militaire belge.

1922 : La Belgique reçoit le Mandat de la Société des Nations sur les « Territoires du Ruanda-Urundi ».

1931 : L'administration belge fait apposer la mention ethnique (Tutsi, Hutu ou Twa) sur les livrets d'identité. Les postes à responsabilités sont confiés à des Tutsi. Le roi Musinga, hostile à l'évangélisation est déposé par les autorités belges. Son fils, Mutara Rudahigwa, jugé plus « malléable », accède au trône.

Années 50 : A l'instar des mouvements d'indépendance dans les autres pays colonisés, l'élite Tutsi exprime, elle aussi, des velléités d'indépendance. Les missionnaires catholiques et les autorités belges, inquiets, décident d'user de la stratégie du « Diviser pour mieux régner » : en s'intéressant soudainement au sort de la masse Hutu et en désignant le Tutsi comme problème, ils cherchent à maintenir leur pouvoir dans la région.

1957 : Publication du Manifeste des Bahutu, sous-titré « Note sur l'aspect social de la question raciale indigène », signé par une partie de l'élite hutu parmi laquelle figure Grégoire Kayibanda (futur président du Rwanda) et supervisé par des missionnaires catholiques influents. Ce texte désigne le Tutsi comme issu d'une race étrangère et comme un frein à l'émancipation du peuple Hutu.

1959 (octobre) Grégoire Kayibanda fonde le Parti pour l'Émancipation du peuple hutu (le Parmehutu) qui exige l'abolition de la « colonisation tutsi » avant le départ des Belges.

1959 (novembre) : « Révolution sociale hutu » qui se traduit dans les faits par le massacre de plusieurs milliers de Tutsi. Sont particulièrement visés les membres de l'administration « indigène », c'est-à-dire les chefs et les sous-chefs, mise en place par le colonisateur qui renverse son alliance initiale en encourageant la « Révolution hutu ». Les biens et les maisons des Tutsi sont pillés et brûlés, contraignant ainsi des dizaines de milliers d'entre eux à l'exil dans les pays limitrophes. Le Roi Kigeli V lui-même, qui a succédé au Roi Mutara Rudahigwa, part en exil.

1961 : La monarchie est abolie par référendum.

1962 (1er juillet) : Le Rwanda accède à l'indépendance sous la présidence de Grégoire Kayibanda.

1963 – 1964 : Des exilés tutsi (surnommés Inyenzi – cafards – dans un effort de déshumanisation) tentent de s'introduire dans le pays. Cela sert de prétexte pour justifier de nouveaux massacres de Tutsi, d'une ampleur considérable. On comptabilise plus de 10 000 victimes.

1973 (février-mars) : Des purges organisées par des « Comités de salut public » provoquent de nouvelles violences contre les Tutsi, chassés des écoles, de l'université, des séminaires et de la fonction publique. (5 juillet) Le général-major Juvénal Habyarimana, un officier hutu originaire du Nord du pays prend le pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat.

1975 : Le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) est fondé. Il est le seul parti autorisé du pays.

1987 : Face aux fins de non-recevoir du régime Habyarimana sur le droit au retour des réfugiés Tutsi malgré leurs nombreuses demandes pour un retour pacifique, ces derniers – et leurs descendants – fondent le Front patriotique rwandais (FPR). Ce mouvement se dote d'une branche armée, l'Armée patriotique rwandaise (APR). Des opposants politiques Hutu, menacés par le gouvernement rwandais, rejoignent ses rangs.

1990 (1er octobre) Le FPR lance sa première offensive dans l'Est du pays, rapidement jugulée par l'armée gouvernementale, les Forces armées rwandaises (FAR), appuyées par les troupes zaïroises, belges et surtout françaises. En réaction, les autorités rwandaises jettent en prison plusieurs milliers de personnes, dont une majorité sont Tutsi, accusées de « complicité » avec l'ennemi.

1991 (juin) Face au mouvement de protestation de la société civile, le président Habyarimana concède le multipartisme.

Repères chronologiques

1992 : Les milices Interahamwe, mouvement de jeunes affidés au MRND, sont créées. Ces milices sont rejointes dans leur combat contre l'« ennemi Tutsi » par un parti raciste, la Coalition pour la Défense de la République (CDR). (mars) La diffusion à la radio nationale d'un tract attribuant faussement l'assassinat des Hutu par des membres d'un parti à dominante Tutsi sert de prétexte au déclenchement des massacres dans la région du Bugesera (Sud de Kigali). Miliciens, autorités locales et civils conjuguent leurs forces.

1993 (août) : Les Accords d'Arusha sont signés entre le président Habyarimana, les partis d'opposition et le FPR. Ils prévoient le partage du pouvoir et la fusion des armées. (octobre) La Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) commandée par le général canadien Roméo Dallaire entame son déploiement.

1994 (avril) : Dans la soirée du 6 avril, l'avion du président Habyarimana est abattu. Les unités d'élite de l'armée rwandaise et les miliciens quadrillent Kigali.

Le 7 avril est considéré comme la date de début du génocide des Tutsi de 1994. Hommes et femmes, enfants Tutsi sont traqués et éliminés systématiquement. Les opposants politiques Hutu, dont la Première Ministre, ainsi que les dix Casques Bleus belges chargés de sa protection, sont assassinés par les génocidaires.

Bibliographie

Les génocides du XX^e siècle

CHARNY, Israel, (dir.), *Le Livre noir de l'humanité. Encyclopédie mondiale des génocides*, Toulouse : Privat, 2001.

CHRETIEN Jean-Pierre, DUPAQUIER Jean-François, *Burundi 1972 – Au bord des génocides*, Paris, Karthala, 2007

LACOSTE Charlotte, *Séductions du bourreau. Négation des victimes* (PUF, 2010)

LANZMANN Claude, *Le lièvre de Patagonie*, Gallimard, 2009

LEFEBVRE Barbara et FERHADJIAN, S., *Comprendre les génocides du XX^e siècle*, Comparer-Enseigner, Paris, Bréal, 2007

TERNON, Yves, *L'Etat criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Paris : Seuil, 1995.

TOTTEN, Samuel and BARTROP, Paul, *The Dictionary of Genocide, Two Volumes*: Greenwood Press, 2008

VERDIER Raymond, DECAUX Emmanuel, CHRETIEN Jean-Pierre, *Rwanda. Un génocide du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1995, 262 p.

Filmographie

Le génocide des Tutsi

Documentaires

Tuez-les tous ! Rwanda : Histoire d'un génocide « sans importance », Raphaël Glucksmann, David Hazan, Pierre Mezerette, 2004, 97'

Homeland, Jacqueline Kalimunda, Emile Furieux Production et Simba Notes, 2005, 90'

Mon voisin, mon tueur, Anne Aghion, Gacaca films, 2009, 80'

Des cendres dans la tête, Patrick Severin, Instants Productions, 2010, 65'

Rwanda une intoxication française, Catherine et Philippe Lorsignol, AT-DOC, RTBF, 2012, 52'

Rwanda. A travers nous, l'humanité..., Marie-France Collard, 2006, 155'

Bruxelles-Kigali, Marie-France Collard, 2011, 118'

7 jours à Kigali, Medhi Ba, Jérôme Frey, 2014, 64'

Fictions

Shooting dogs, Michael Caton-Jones, 2004, 115'

Sometimes in April, Raoul Peck, 2005, 140'

Un dimanche à Kigali, Robert Favreau, 2006, 118'

Le jour où dieu est parti en voyage, Philippe Van Leeuw, 2009, 94'